

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du lundi 14 décembre 2015**

Le 14 décembre, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 8 décembre 2015.

PRESENTS:

BINIC: Christian URVOY, Anne LEROY, Colette REMY, Frédéric BERROD
ETABLES SUR MER : Gérard LOSQ, Erwann LARUPT, Gilbert BERTRAND
LANTIC: Sandrine OLLIVIER, Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE
PLOURHAN: Loïc RAOULT, Samuel MARTIN, Marie Annick GUERNION BATARD,
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Thierry SIMELIERE, Marcel QUELEN, Catherine BELLONCLE, François HERY, Isabelle QUERE,
TREVENEUC : Marcel SERANDOUR, Gisèle GUIZELIN

ABSENTS REPRESENTES :

BINIC : René ANDRE par Christian URVOY, Anaïk FURET par Colette REMY
ETABLES SUR MER : Bernadette MACHET par Gérard LOSQ, Laurence LE TERTRE par Isabelle QUERE,
Pierre PROVOST par Erwan LARUPT
PLOURHAN : Alan DOMBRIE par Marie Annick GUERNION BATARD
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Karine HALNA par Catherine belloncle

ABSENTS EXCUSES :

BINIC : Patrice DARCHE

SECRETAIRE DE SEANCE: Gérard LOSQ

DELIBERATION N° 2015-12-126

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le mardi 13 octobre dernier, le Préfet a réuni les membres de la Commission Départemental de Coopération Intercommunale pour leur présenter le projet de schéma dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce Schéma comporte deux sous parties :

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents. La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Le projet de schéma devant être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées, la communauté Sud Goëlo doit délibérer afin d'émettre un avis sur la proposition et ce avant le 15 décembre 2015. A défaut, l'avis de la communauté de communes sera réputé favorable.

Le Préfet soumettra dans un second temps le projet à la commission départementale de coopération intercommunale qui, à la lumière des avis recueillis, pourra voter des modifications par amendements dans un délai de trois suivant sa saisine.

A l'issue de cette phase de consultations, le Préfet adoptera, par arrêté préfectoral avant le 31 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunal intégrant les éventuels amendements votés par la CDCI aux deux tiers de ses membres.

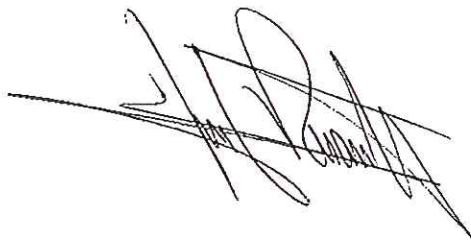
Concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet soit fusion entre Saint-Brieuc Agglomération, la Communauté Sud Goëlo, la Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré se prononce :

Pour : 11 (Christian URVOY, Anne LEROY, Frédéric BERROD, Anaïk FURET, Colette REMY, René ANDRE, Thierry SIMELIERE, Catherine BELLONCLE, François HERY, Karine HALNA, Marcel QUELEN)

Contre : 15 (Gérard LOSQ, Erwann LARUPT, Bernadette MACHET, Laurence LE TERTRE, Pierre PROVOST, Sandrine OLLIVIER, Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Loïc RAOULT, Samuel MARTIN, Marie Annick GUERNION BATARD, Alan DOMBRIE, Marcel SERANDOUR, Gisèle GUIZELIN, Isabelle QUERE)

Abstention : 1 (Gilbert BERTRAND)

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. P. ...', written over a horizontal line.